



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 05 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Le Maire

Mme Stéphanie BAUDIER, Mrs Jaques BAILLY, Dominique TAURINES, les adjoints : Mmes, BIOLAND Sophie, CLOSCAVET Marie-Claire, KAUPT Eliane, PIAULY Marine, RENAUX Marie-Louise, Cécile AMRANE, Mrs BARIOD Denis, MINO Christian, M RIDET Jérôme, SONNET Quentin et VUILLEMOT Guy.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h03 (Mme Amrane n'est pas arrivée)

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Marine PIAULY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le maire demande à l'assemblée si elle accepte d'ajouter en fin de l'ordre du jour de cette séance un point sur les remboursements des frais d'électricité et de chauffage demandés à l'Amicale de la Pétanque Clairvalienne.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

Approbation du compte-rendu du 11 février 2020

Mme Marie-Louise Renaux précise qu'après vérification la vidéosurveillance ne faisait pas partie de la profession de foi du nouveau conseil. Mme le maire reconnaît que seule figurait sur les flyers la mise en avant de la sécurité mais précise que la vidéosurveillance avait bien été évoquée oralement dans les réunions publiques.

Le compte rendu du 11/02/2021 est approuvé à l'unanimité

1. FINANCES

1.1. Comptes administratifs et de gestion 2020 :

Comptes administratifs :

(arrivée de Mme Amrane)

Les comptes administratifs 2020 dressés par le maire (qui quitte la séance) sont présentés par M Jacques BAILLY, 1^{er} adjoint

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés 2019	212 101.22 €			70 047.30 €	142 053.92 €	
Opérations de 2020	1 450 942.20 €	1 950 104.03 €	500 275.02 €	634 693.83 €		633 580.64 €
TOTAUX	1 663 043.42 €	1 950 104.03 €	500 275.02 €	704 741.13 €		491 526.72 €
Résultats de clôture 2020		287 060.61 €	-204 466.11 €	0.00 €		491 526.72 €
Restes à réaliser 2020			25 749.72 €	42 133.48 €		16 383.76 €
TOTAUX CUMULES	1 663 043.42 €	1 950 104.03 €	526 024.74 €	746 874.61 €		507 910.48 €
RESULTATS DEFINITIFS		287 060.61 €	-220 849.87 €			507 910.48 €

COMPTE ANNEXE POUR CHAUFFERIE BOIS

Résultats reportés 2019		37 329.86 €		19 662.68 €		56 992.54 €
Opérations de 2020	221 884.37 €	226 120.75 €	67 290.13 €	59 401.00 €	3 652.75 €	
TOTAUX	221 884.37 €	263 450.61 €	67 290.13 €	79 063.68 €		53 339.79 €
Résultats de clôture 2020	0.00 €	41 566.24 €	0.00 €	11 773.55 €		53 339.79 €
Restes à réaliser 2020			2 041.21 €	0.00 €	2 041.21 €	
TOTAUX CUMULES	221 884.37 €	263 450.61 €	69 331.34 €	79 063.68 €		51 298.58 €
RESULTATS DEFINITIFS		41 566.24 €	-9 732.34 €			51 298.58 €
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE EAU

Résultats reportés 2019		204 781.63 €		29 740.91 €		234 522.54 €
Opérations de 2020	316 891.75 €	217 290.18 €	23 248.61 €	131 557.40 €		8 707.22 €
TOTAUX	316 891.75 €	422 071.81 €	23 248.61 €	161 298.31 €		243 229.76 €
Résultats de clôture 2020	0.00 €	105 180.06 €	0.00 €	138 049.70 €		243 229.76 €
Restes à réaliser 2020	0.00 €	0.00 €	40 100.56 €		40 100.56 €	
TOTAUX CUMULES	316 891.75 €	422 071.81 €	63 349.17 €	161 298.31 €		203 129.20 €
RESULTATS DEFINITIFS		105 180.06 €		97 949.14 €		203 129.20 €

COMPTE ANNEXE POUR LOGEMENT/LOCATION

Résultats reportés 2019		101 337.34 €	81 395.94 €			19 941.40 €
Opérations de 2020	185 344.77 €	198 498.55 €	61 783.49 €	90 866.91 €		42 237.20 €
TOTAUX	185 344.77 €	299 835.89 €	143 179.43 €	90 866.91 €		62 178.60 €
Résultats de clôture 2020	0.00 €	114 491.12 €	52 312.52 €	0.00 €		62 178.60 €
Restes à réaliser 2020			9 843.24 €		9 843.24 €	
TOTAUX CUMULES	185 344.77 €	299 835.89 €	153 022.67 €	90 866.91 €		52 335.36 €
RESULTATS DEFINITIFS		114 491.12 €	62 155.76 €			52 335.36 €

COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT

Résultats reportés 2019			21 967.37 €		21 967.37 €	
Opérations de 2020	457 524.17 €	344 191.86 €	444 191.86 €	525 894.74 €	31 629.43 €	
TOTAUX	457 524.17 €	344 191.86 €	466 159.23 €	525 894.74 €	53 596.80 €	
Résultats de clôture 2020	0.00 €	-113 332.31 €	-59 735.51 €	0.00 €	53 596.80 €	
Restes à réaliser 2020						
TOTAUX CUMULES	457 524.17 €	344 191.86 €	466 159.23 €	525 894.74 €	53 596.80 €	
RESULTATS DEFINITIFS		-113 332.31 €	-59 735.51 €		53 596.80 €	

COMPTE ANNEXE POUR BOIS

Résultats reportés 2019		0.00 €	0.00 €			
Opérations de 2020	33 685.18 €	37 076.50 €	0.00 €	4 868.16 €		8 259.48 €
TOTAUX	33 685.18 €	37 076.50 €	0.00 €	4 868.16 €		8 259.48 €
Résultats de clôture 2020	0.00 €	3 391.32 €	-4 868.16 €	0.00 €		8 259.48 €
Restes à réaliser 2020			7 407.42 €		7 407.42 €	
TOTAUX CUMULES	33 685.18 €	37 076.50 €	7 407.42 €	4 868.16 €		852.06 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 391.32 €	2 539.26 €			852.06 €

Les comptes administratifs 2020 sont approuvés à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
Mme le maire, n'ayant pas pris part au vote des comptes administratifs, reprend la présidence de séance

Comptes de gestion

Madame le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 des budgets de la commune a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de

Clairvaux-les-lacs et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Madame le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Les comptes de gestion sont approuvés à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

1.2. Affectation de résultat et budgets 2021 :

Affectations de résultats

Il est proposé d'affecter en réserve (1068) :

- 300.000€ sur le budget principal
- 2.539,26€ sur le budget bois
- 65.000€ sur le budget location

Les reports des résultats des autres budgets figurent aux budgets primitifs 2021 en 001 pour l'investissement ou 002 pour le fonctionnement (en dépenses ou en recettes).

Les affectations de résultats sont approuvées à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Budgets 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
PRINCIPAL						
Prévisionnels de l'exercice 2021	1 840 147.56 €	1 270 938.43 €	879 531.78 €	940 830.43 €	507 910.48 €	
Résultat reporté 2020	0.00 €	569 209.13 €	77 682.41 €	0.00 €		491 526.72 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	25 749.72 €	42 133.48 €		16 383.76 €
TOTAUX CUMULES	1 840 147.56 €	1 840 147.56 €	982 963.91 €	982 963.91 €		
CHAUFFERIE BOIS						
Prévisionnels de l'exercice 2021	254 592.24 €	213 026.00 €	96 133.34 €	86 401.00 €	51 298.58 €	
Résultat reporté 2020	0.00 €	41 566.24 €	0.00 €	11 773.55 €		53 339.79 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	2 041.21 €	0.00 €	2 041.21 €	
TOTAUX CUMULES	254 592.24 €	254 592.24 €	98 174.55 €	98 174.55 €		
SERVICE EAU						
Prévisionnels de l'exercice 2021	319 201.49 €	214 021.43 €	175 296.14 €	77 347.00 €	203 129.20 €	
Résultat reporté 2020	0.00 €	105 180.06 €	0.00 €	138 049.70 €		243 229.76 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	40 100.56 €	0.00 €	40 100.56 €	
TOTAUX CUMULES	319 201.49 €	319 201.49 €	215 396.70 €	215 396.70 €		
SERVICE LOGEMENTS LOCATIONS						
Prévisionnels de l'exercice 2021	254 989.71 €	140 498.59 €	79 994.24 €	142 150.00 €	52 335.36 €	
Résultat reporté 2020	0.00 €	114 491.12 €	52 312.52 €	0.00 €		62 178.60 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	9 843.24 €	0.00 €	9 843.24 €	
TOTAUX CUMULES	254 989.71 €	254 989.71 €	142 150.00 €	142 150.00 €		
SERVICE LOTISSEMENT						
Prévisionnels de l'exercice 2021	401 389.35 €	514 721.66 €	459 324.86 €	399 589.35 €		53 596.80 €
Résultat reporté 2020	113 332.31 €	0.00 €	0.00 €	59 735.51 €	53 596.80 €	
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
TOTAUX CUMULES	514 721.66 €	514 721.66 €	459 324.86 €	459 324.86 €		
SERVICE BOIS ET FORETS						
Prévisionnels de l'exercice 2021	11 852.06 €	8 460.74 €	0.00 €	2 539.26 €	852.06 €	
Résultat reporté 2020	0.00 €	3 391.32 €	0.00 €	4 868.16 €		8 259.48 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	7 407.42 €	0.00 €	7 407.42 €	
TOTAUX CUMULES	11 852.06 €	11 852.06 €	7 407.42 €	7 407.42 €		

Principaux projets budgétés :

Ventes de bâtiments et achats terrains (office du tourisme, lavoir, garage, échange de terrains, bois)
145.000€
Aménagement bâtiment CIL : 150.000€ (création réseau chaufferie pour 100.000€ non budgétée sur 2021)
Entretien de bâtiments : 30.000€
Mise en stationnement payant parking de la plage (déduction des subventions et recettes prévisionnelles) :
10.000€
Aménagement rue du Sauveur (déduction faite des subventions) : 30.000€
Vidéosurveillance (déduction faite des subventions) : 30.000€
Sécurisation routière (déduction faite des subventions) : 61.000€
Mobilier urbain, point à temps : 16.000€
Remplacement mini tracteur et ajout balayeuse (location) : 30.000€ et reprise ancien 23.000€
Instruction des dossiers d'urbanisme : 9.000€
Informatique et numérisation : 13.000€
Cimetière : 5.000€
Travaux et renouvellement compteurs budget eau : 20.000€
Solde travaux lotissement : 113.000€

Madame le maire a convoqué l'ensemble des conseillers pour les réunions de travail sur les dossiers barrières payantes du lac et voirie rue du Sauveur mais suite à la remarque de Mesdames Closcavet, Renaux et de M Ridet il semble qu'il y ait eu un problème d'adressage car ils n'ont pas reçu les mails. Mme le maire précise qu'elle doit être la seule personne incriminée pour cette erreur. Une prochaine réunion aura lieu pour la vidéosurveillance et **tout** le conseil sera invité.

Mme Closcavet précise, après recherches, que pour le budget du lotissement il y a bien eu une erreur de calcul pour la prise en compte des dépenses prévisionnelles ayant servi au calcul du prix de vente des parcelles (problème de sous-traitance et de transfert de TVA dans le marché). Elle propose d'augmenter de 2€ le tarif au m², aucun compromis n'ayant encore été signé, afin que la commune ne soit pas ou peu déficitaire sur ce projet.

Mme le maire ainsi que bon nombre des conseillers ne souhaitent pas modifier le prix car des réservations de parcelles ont été faites sur la base du prix fixé précédemment.

Les budgets 2021 sont approuvés :

Budget principal 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention

Budget chaufferie 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Budget eau 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention

Budget location 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Budget lotissement 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention

Budget bois 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention

1.3. Délibération pour ouverture d'un budget annexe (parking) et clôture services TVA;

Dans le cadre des travaux prévus de mise en stationnement payant du parking du lac il est nécessaire de créer un nouveau budget annexe spécifique (M4) et soumis à la TVA. Il sera aussi nécessaire de créer une nouvelle régie de recettes (et de dépenses pour les remboursements ?).

L'ouverture d'un nouveau budget annexe est approuvée à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Dans le dossier fiscal/TVA de la commune il y a 10 services soumis à déclaration dont 4 ne servent plus et pour lesquels il faut tout de même faire chaque trimestre des déclarations à néant. Il est proposé de clôturer ses services à savoir : Lotissement en Bériat, Rue des Ecoles, Rue champ d'Augeon et Vente de terrain.

La clôture de ces 4 services de TVA est approuvée à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Choix du prestataire pour le marché voirie de la rue du Sauveur :

Suite à la réunion de la commission qui a étudié les offres reçues pour ce marché, présentation est faite de l'analyse et des notes attribuées.

Conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation il est proposé de retenir la société EIFFAGE.

Cette attribution est approuvée à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

2.2. Choix du prestataire pour le marché du parking payant de la plage :

Suite à la réunion de la commission qui a étudié les offres reçues pour ce marché, présentation est faite de l'analyse et des notes attribuées.

Conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation il est proposé de retenir la société AIRESERVICES

Le système retenu fonctionnera par un paiement par carte bancaire (ou smartphone) à l'entrée avec affichage des places disponibles et pas d'ouverture possible si le parking est plein. Pour les clairvaliens un badge permettra l'accès sans paiement.

Les tarifs, heures d'ouverture ... seront fixés ultérieurement par le conseil.

La problématique du stationnement « sauvage » rue du Sauveur sera solutionnée par les travaux vu au point précédent.

Cette attribution est approuvée à 11 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

2.3. Etude par le CAUE sur le moulin Lépine :

La commune est adhérente au CAUE – 150€ d'adhésion annuel - (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Il propose pour 1835€ un accompagnement (en lien avec la DDT, le PETR Lédonien...) comprenant : un diagnostic urbain, paysager et fonctionnel – des propositions d'hypothèses d'organisation des espaces – une animation de réunions de travail avec les partenaires et les élus – l'élaboration d'un document de synthèse. Mme le maire demande l'avis du conseil sur cette proposition (pas besoin de vote).

Il y a eu 30 réponses à la consultation citoyenne sur le moulin Lépine, 28 pour sa démolition et 2 pour sa conservation.

M Renaux Marie-Louise souhaite un débat sur ce dossier.

Mme le maire précise que dans la mission du CAUE l'animation de réunions de travail avec les élus et autres partenaires est bien prévue.

A part 1 personne l'assemblée est favorable à cette étude.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1. Proposition d'achat d'une parcelle de bois :

La commune bénéficie d'un droit de préemption sur les parcelles boisées (soumises au régime forestier). Nous sommes donc consultés par Me Maire pour savoir si la commune souhaite se porter acquéreur des parcelles AN4 – AN102 – AN 104 représentant une surface de 3ha27a76ca pour un montant de 5.000€.

L'acquisition de cette parcelle est validée 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3.2. Redevance d'occupation du domaine public :

Un commerce de la commune a présenté une demande d'occupation d'une place de parking pour la saison estivale. Dans le cas d'une réponse positive de la commune une redevance d'occupation du domaine public doit-être demandée (interdiction d'occuper le domaine public gratuitement) et à ce titre il conviendrait de fixer un tarif selon les utilisations. Une délibération de 2011 autorisait le maire à signer des conventions d'occupation du domaine public mais sans fixer de tarif même si les conventions faisaient état d'un prix de 11€/m².

Le conseil est favorable (1 abstention et 1 contre) à l'occupation d'une place de parking avec engagement de laisser le trottoir libre pour la circulation des piétons.

Le conseil souhaite connaître les pratiques en matière d'occupation du domaine public avant de statuer sur des tarifs.

3.3. Numérisation des actes d'état civil :

La numérisation des registres d'Etat-Civil a été prévue au budget 2021. Le bon de commande présenté par le Sidec est de 3761.20€ TTC pour la numérisation et 920€ pour l'intégration dans notre logiciel et une délibération doit être prise pour approuver la mise à disposition de service du Sidec.

Ce dossier de numérisation est approuvé à **15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES

4.1. Débat sur les orientations du PADD du PLUi secteur Petite Montagne :

Un débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi petite montagne doit avoir lieu dans chaque commune membre de Terre d'Emeraude et faire l'objet d'une délibération attestant que le débat a eu lieu.

Point supplémentaire (si accord en début de séance).

M Taurines a reçu l'Amicale de la Pétanque Clairvalienne le 10 mars et les représentants de l'association on fait part de leur difficulté financière liée à la situation actuelle. La commune ayant émis un titre en décembre 2020 de 1683.15€ pour la consommation d'électricité du boulodrome depuis septembre 2016 et en janvier 2021 un autre de 340.68€ pour le chauffage, dépenses auxquelles il faut ajouter les travaux en cours pour le boulodrome (estimés à 6000€), l'association a du mal à faire face. Elle fait également part à la commune du dysfonctionnement technique (déjà signalé par le passé) de l'installation du chauffage car même si le bâtiment n'est pas chauffé le compteur calorifique tourne et aussi de leurs interrogations sur l'égalité de traitement des associations en ce qui concerne la participation aux frais d'électricité et de chauffage. La facture de chauffage a cependant été réglée et l'association demande si la commune pourrait diminuer de moitié la facture d'électricité.

M Taurine propose d'accorder une remise de 50% sur l'électricité et également de rembourser la dernière facture de chauffage qui n'est pas justifiée, ainsi une subvention exceptionnelle pourrait être attribuée à l'Amicale de la Pétanque Clairvalienne pour un montant de 1182.25€.

M Bariod propose que le compteur soit déplacé et d'installer une électrovanne pour solutionner la problématique du chauffage.

Cette subvention est approuvée à 11 voix pour, 0 voix contre et 4 abstention.

M Ridet souligne qu'il est pour une équité de traitement entre les associations (soit tout le monde paye soit personne).

M Taurines précise qu'une réunion aura lieu fin mars pour étudier les demandes de subventions et pour travailler sur l'équité de traitement des différentes associations.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Labels touristiques - Classement tourisme- – Famille Plus

M Taurines expose que dans le cadre de la labellisation Famille Plus, des animations (gratuites ou payantes) doivent être organisées (au minimum une fois par semaine en été) sur la commune pour différents publics. Cette obligation de proposer des animations est aussi valable dans le cadre du classement touristique de la commune mais ce dernier n'impose pas de conserver le label Famille Plus.

Avant de statuer sur le maintien du label Famille Plus il sera demandé aux associations si elles sont intéressées pour organiser des animations (Mme Bioland s'en charge). Une réunion avec Station Verte aura également lieu semaine prochaine.

- Locaux disponibles à la ZI

Suite au départ de Jura Restauration l'un des locaux sera repris par Mme Taurines. L'autre est toujours disponible mais n'a pas un accès facile (largeur de porte).

- Lotissement : le bornage définitif des parcelles est prévu le 06/04. Il faudra aussi nommer la rue de ce lotissement, quelques propositions ont été faites sur facebook, point à revoir rapidement.
- Au niveau de la zone, une partie de la voirie est bien nommée rue des Sablières mais il n'y a pas de nom pour la partie longeant la RD678 et la numérotation est à revoir. Suite au transfert de compétence Terre d'Emeraude a été questionnée mais a priori la désignation des rues et la numérotation resterait du domaine de la commune. Point à revoir.
- DICRIM – Document d'information communal sur les risques majeurs. La Commune **n'a pas l'obligation** de rédiger ni un DICRIM ni un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) car elle n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques (risque naturel) ni par un Plan Particulier d'Intervention (risque technologique). Cependant pour la **labellisation Pavillon Bleu** ce document est impératif. Laurence Giso s'est chargée de ce dossier et a rédigé un projet de document, avec l'appui de Stéphanie Baudier, qui sera transmis aux conseillers pour avis. Remerciements à Laurence pour son excellent travail.
- Marchés vidéo et entrée de commune. Ces dossiers sont à l'étude et une réunion de travail sera prochainement organisée et ouverte à tous les conseillers.
- Plongeoir.
Mme la maire a eu un contact avec la Préfecture au sujet du plongeoir, en cas de grave accident (mortel ou non) la commune et particulièrement le maire sera tenu **pénalement** responsable. Ce plongeoir étant artificiel, sur une plage publique, non surveillé par des maîtres-nageurs, avec une structure potentiellement fragile et ne répondant pas aux normes (même si ces normes ne sont pas claires pour des plongeoirs sur des lieux naturels...) le dossier est particulièrement complexe d'autant plus que bon nombre des Clairvaliens y sont attachés.
Mrs Martin et Deroche, ainsi que M Elvezi ont proposé d'aider la commune sur ce dossier. M Martin a rendu une petite étude à la commune et étant un ancien ingénieur en structure béton, il recommande de commencer par faire une étude par un géomètre pour vérifier l'enfoncement du socle. La commune les remercie pour leur assistance.
- Mme Bioland demande si la commune est au courant d'une application smartphone qui permettrait aux citoyens de recevoir les informations communales. Il s'agirait de l'application Intramuros. Des renseignements seront pris sur cette application.
- Mme Kaupt demande si la population est au courant de la mise en place de la Maison France Services à la communauté de communes. Un affichage a été fait en mairie mais pas de communication puisque c'est du ressort de la comcom.

Mme le Maire lève la séance à 22h15

Prochain conseil prévu le 08 avril (en raison du jeudi de l'ascension celui de mai serait le 06)

Mme le Maire

Le secrétaire